

52

COMPAGNIE UNIVERSELLE  
DU  
CANAL MARITIME DE SUEZ

Administration Boulev. Haussmann No 54bis  
rue Clary No 9

Service de la Comptabilité Générale et des Titres  
No 564

Paris, 11 Janvier 1876

Madame,

J'ai reçu vos deux lettres que vous avez fait l'honneur d'adresser à mon père le 3 et 8 Janvier courant .

~~Par suite de son absence et en raison des recherches auxquelles a donné lieu votre demande, je n'ai pu répondre de suite à votre première lettre ainsi que j'en avais le désir .~~

Je vous transmets aujourd'hui les renseignements dont vous avez besoin sur les cinq parts de fondateur qui avaient été attribuées originellement à M. de Négrelli.

En vertu des pièces régulières produites par la succession de M. de Négrelli, chacune de ces parts parts a été immatriculée ainsi qu'il suit en Juin 1862 :

1o Alexis de Négrelli, Chevalier de Moldelbe

2o Oscar de Négrelli

3o Emilie de Négrelli

majeurs

4o Ferdinand de Négrelli

5o Joseph de Négrelli

6o Marie de Négrelli

7o Elise de Négrelli

mineurs

8o Madame Veuve de Négrelli

~~Tous conjointement et indivisément .~~

Conformément à la procuration donnée par les Héritiers, les cinq parts ont été remises en Juillet 1862 à l'Avocat Charles Baron de Haerdell, leur mandataire, par M. de Revoltella, qui était, à cette

~~époque, correspondant de la Compagnie à Trieste .~~

~~Je ne saurais trop vous engager à rechercher quel est actuellement le détenteur de ces cinq parts sur lesquelles aucune mutation ne peut être effectuée sans la signature de tous les bénéficiaires de M. de Negrelli .~~

~~En dernier lieu, je dois vous prévenir qu'il n'a été fait, jusqu'à présent, aucune répartition de dividende sur parts de fondateurs .~~

~~Le jour où ces titres auront droit à un dividende, il ne pourra être payé que sur la présentation des cinq parts, dont je vous viens de vous entretenir .~~

~~Veuillez, Madame, agréer l'assurance de mes sentiments les plus respectueux .~~

signé : Ch. A. de LESSEPS

~~Madame de Negrelli, Lins No 1282 - Haute Autriche -~~